

Participation belle famille à l'endettement de leur fille

Par **thopo57**, le **25/09/2005** à **20:59**

Bonsoir à tous , voilà ma mésaventure, ma future ex epouse, je serais divorcer vers décembre / janvier a cumuler les dettes.

Elle a fait des faux en signature pour obtenir des prêts.
Elle a également détourné du courrier qui m'était adressé à l'adresse de ses parents.
Elle a demandé au facteur de lui remettre du courrier sur son lieu de travail.

Bref cela a provoqué une perte financière importante (60000 €), une crise de confiance et le divorce.

L'organisme prêteur est-il aussi fautif ?

Quels sont les recours possibles contre l'organisme prêteur ?

Quels sont les recours possibles contre la belle famille et contre leurs tentatives d'intimidation qui ont failli me coûter la vie en me poussant au suicide alors que je ne savais pas que cette famille avait contribué au gâchis de leur fille ?

merci d'avance de m'éclairer sur mes possibilités.

Par **Olivier**, le **25/09/2005** à **22:07**

je déplace en droit civil

Par **germier**, le **28/09/2005** à **22:09**

Où est le problème puisqu'elle fait des faux ?
tu demanderas la copie des contrats quand la société de crédit s'adresse à toi, tu vérifies quand même la signature, et tu réponds que ce n'est pas la tienne
le courrier étant personnel, rien n'interdit ta femme de se le faire remettre où elle veut
j'espère que tu as demandé le report des effets du divorce